Organe interne de la Centrale, des Succursales et des Fabriques.

Gebrüder Thonet'scher

Zentral-Anzeiger.

Organe interne de la Centrale, des Succursales et des Fabriques.

No. 30. Vienne, le 1 May 1911. VIe Année.

Contenance: 9 pages.

Exécution des Meubles à garnir!

Les indications fournies par Bystritz le 20 Oktobre 1897 sur la fabrication des meubles à garnir n'ont pas été suffisantes, malgré le complément qui en fut donné au Zentral-Anzeiger No. 22 (page 4), pour rendre possible une exécution unique dans toutes les fabriques. Au surplus, les tapissiers ont aujourd'hui des exigences tout autres; ils demandent que les meubles soient établis de telle sorte, que l'on puisse en entreprendre de suite la garniture sans qu'une nouvelle main-d'oeuvre soit nécessaire.

Tout cela nous a amené à rassembler les désidérata des différentes succursales relativement à la fabrication des meubles à garnir et à élaborer un modèle type, qui est normal dans les **fabriques** pour l'exécution ainsi qu'à la **Maison Principale** et dans les **succursales** pour les commandes.

On distingue suivant le genre de garniture 3 groupes principaux d'exécutions normales:

Ie Exécution pour garnitures à épaisseur.
IIe „ „ „ „ plat.
IIIe „ „ „ en cuir.

Les exécutions I et II ne diffèrent que par la construction du siège, le dossier étant le même dans les deux cas; dans la troisième (III) le siège est établi en gros cannage sans feuillure et le dossier sans feuillure.

Les sièges de tous nos meubles peuvent être préparés pour tous les genres de garnitures, normales ou anormales.

Le tableau des pages 5, 6, 7 et 8 indique clairement pour quel type et en quel genre peuvent être faits les dossiers à garnir.

Hauteur des sièges:

Ie Garniture à épaisseur: 42 cm jusqu'au bord supérieur du siège feuillure comprise.
IIe „ „ plat: 46 cm „ „ „ „ „
IIIe „ en cuir: 45 cm sans garniture ou 47 cm avec garniture.

EXÉCUTIONS No. I, II, III POUR LES SIÈGES

(à indiquer toujours en chiffres romains).

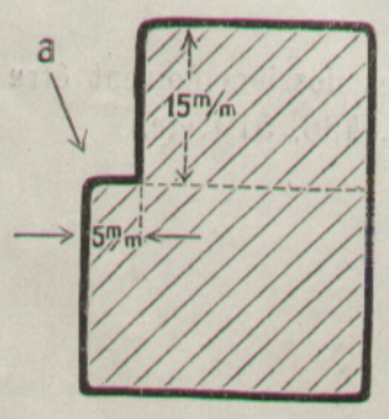

I.

NATURE DES FEUILLURES.

Ie Garniture à épaisseur.

Feuillure extérieure en bois dur, faite si possible dans le même morceau de bois que le cadre de siège. La feuillure rapportée n'est employée que dans le cas où le profil du siège ne permet pas une réduction de largeur de 15 mm: par exemple pour la garniture No. 199 etc: Cette feuillure également en bois dur sera **collée et vissée**.

Arête „a" arrondie,
Hauteur de feuillure 15 mm,
Profondeur de feuillure 5 mm.